

privé et confidentiel

Comment assurez-vous la protection de mes renseignements?

Nous assurons la protection de vos renseignements des façons suivantes :

- Seul le personnel qui a besoin des renseignements pour effectuer son travail a accès à vos renseignements personnels.
- Les renseignements sont protégés par un mot de passe et plusieurs niveaux de sécurité sont établis selon les rôles et les responsabilités du personnel.
- Nos bureaux ont établi des procédures de sécurité physique.
- Notre personnel est formé pour assurer la protection et la confidentialité de vos renseignements personnels.

Nous nous engageons
à vous traiter avec respect
et courtoisie. Nous nous
engageons à offrir **un**
niveau supérieur
de service.

Pendant combien de temps conservez-vous mes renseignements personnels?

Nous conservons vos renseignements personnels pendant toute la durée des services. Lorsque vous n'avez plus besoin de nos services, nous conservons vos renseignements pendant une période prédéterminée, selon le programme. Ensuite, nous éliminons vos renseignements en les détruisant ou en les stockant à des fins historiques.

Est-ce que je peux consulter les renseignements que vous avez à mon sujet?

Oui. Si vous souhaitez voir les renseignements à votre sujet dont nous disposons, demandez à votre travailleur en service social individualisé ou à votre travailleur social. Vous pouvez aussi communiquer avec l'administrateur de l'accès à l'information et la protection de la vie privée (FOIPOP) à l'adresse ci-dessous si :

- vous souhaitez consulter vos renseignements personnels ou demander une copie d'une partie ou de l'intégralité de votre dossier;
- vous souhaitez déposer une plainte au sujet de la façon dont nous avons traité vos renseignements personnels;
- vous avez des questions au sujet de nos politiques en matière de protection des renseignements personnels.

Coordinnées et ressources

Ministère des Services communautaires
de la Nouvelle-Écosse

Service d'information et FOIPOP

C. P. 696, Halifax (N.-É.) B3J 2T7
902-424-5558

Courriel : CS_FOIPOP@gov.ns.ca

www.gov.ns.ca/coms

La protection de vos renseignements personnels est importante

Lisez cette brochure pour connaître vos droits en matière de protection des renseignements personnels et de nos pratiques à cet égard.

Nous *avons besoin de recueillir* vos renseignements personnels pour **pouvoir vous offrir des services**. Nous nous **assurons de protéger ces renseignements** lorsque nous les recueillons, les utilisons, les divulguons et les enregistrons.



Que sont les renseignements personnels?

Les renseignements personnels sont des renseignements à votre sujet. Il peut s'agir :

- de votre nom, adresse et numéro de téléphone;
- de votre race, origine ethnique, croyances religieuses et état matrimonial;
- d'un numéro ou d'un symbole que nous vous attribuons, par exemple un numéro de cas;
- de vos antécédents en matière de santé, d'éducation, de finances ou d'emploi;
- de l'opinion de quelqu'un à votre sujet, par exemple des références pour l'obtention d'un emploi ou d'un logement.

Pourquoi recueillez-vous mes renseignements personnels?

Nous recueillons vos renseignements personnels pour pouvoir vous offrir un service. Par exemple, nous recueillons vos renseignements personnels pour :

- évaluer votre admissibilité à l'aide au revenu ou au logement;
- déterminer si vous êtes admissibles à des possibilités d'éducation ou d'emploi;
- vous aider à répondre à vos besoins spéciaux;
- répondre à un type quelconque de renvoi ou d'orientation.

Comment utilisez-vous mes renseignements personnels?

Nous utilisons les renseignements personnels aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis. Nous pouvons parfois utiliser vos renseignements personnels à d'autres fins. Dans certains cas, une loi peut nous permettre d'utiliser vos renseignements personnels sans votre permission. Voici quelques exemples de situations dans lesquelles nous pouvons utiliser vos renseignements personnels :

- pour vous offrir d'autres avantages auxquels vous êtes admissibles;
- pour évaluer nos programmes, par exemple en effectuant des sondages;
- pour faire de la recherche;
- pour répondre à une situation d'urgence.

De quelle façon et à quel moment est-ce que je donne mon consentement?

Lorsque vous présentez une demande de services, nous recueillons vos renseignements personnels directement de vous. Au même moment, nous vous demandons de signer un formulaire de consentement ou de demande. Si vous communiquez avec nous par téléphone, nous demandons votre consentement pendant la conversation téléphonique.

Votre consentement nous permet d'utiliser et de partager vos renseignements pour découvrir si vous êtes admissibles à nos programmes et services.

En général, vos **renseignements personnels** ne sont divulgués qu'à vous, si vous le demandez, et à d'autres personnes, *avec votre consentement*.

De quelle façon et à quel moment divulguez-vous mes renseignements personnels?

En général, vos renseignements personnels ne sont divulgués qu'à vous, si vous le demandez, et à d'autres personnes, avec votre consentement. Nous pouvons divulguer vos renseignements personnels sans votre consentement si une loi nous le permet. Toutefois, cette situation est plutôt rare, par exemple en cas d'urgence.

Est-ce que mon consentement est toujours nécessaire?

Non, pas toujours. Nous n'avons peut-être pas besoin de votre consentement :

- si une loi nous donne le droit de recueillir, d'utiliser ou de divulguer vos renseignements personnels, par exemple pour protéger un enfant en vertu de la loi sur les services à l'enfance et à la famille (*Children and Family Services Act*);
- si nous avons besoin de vos renseignements pour répondre à une situation d'urgence;
- si un traité ou une entente nous permet d'utiliser vos renseignements, par exemple une entente avec le gouvernement fédéral;
- si nous avons besoin d'aider un organisme d'application de la loi dans le cadre d'une enquête;
- si nous devons nous soumettre à une assignation;
- si nous devons recouvrer une créance;
- si nous devons protéger la santé et la sécurité d'une personne;
- si nous devons communiquer avec votre plus proche parent.

Nous examinons attentivement chaque situation où vos renseignements pourraient être divulgués sans votre consentement avant de communiquer tout renseignement personnel à votre sujet.